

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 5.0

N° de la demande : 2009-2003
Catégorie : Nouvelles LMR pour une MAQT déjà évaluée
Produit : Herbicide mésotrione de qualité technique
N° d'homologation : 27831
Matière(s) active(s) (m.a.) : Mésotrione (MER)
N° de document de l'ARLA PDF en français : 2027121

But de la demande

La présente demande vise à établir des limites maximales de résidus (LMR) pour la mésotrione sur diverses denrées importées.

Évaluation sanitaire

Les données sur les résidus pour la mésotrione dans les asperges, les baies, les céréales, la rhubarbe et la canne à sucre provenant d'essais effectués dans les régions représentatives de l'ALENA ont été présentées pour justifier l'adoption de LMR pour les asperges, le sous-groupe des petits fruits, les graines de lin, le millet, l'avoine, le maïs à éclater, la rhubarbe, le sorgho et la canne à sucre. Les données sur les résidus sur le maïs de grande culture déjà étudiées auparavant (note réglementaire REG2005-02, *Mésotrione et herbicide Callisto 480SC*) ont été réévaluées pour cette demande sur les LMR à l'importation concernant le maïs à éclater. De plus, des études sur la transformation du lin, de l'avoine et de la canne à sucre ont été évaluées pour déterminer le potentiel de concentration de résidus de mésotrione dans les produits transformés.

Recommandations relatives aux LMR

À la suite d'une évaluation des données disponibles, les LMR s'appliquant aux résidus de mésotrione sur diverses denrées importées ont été fixées, tel qu'il est indiqué au tableau 1.

TABLEAU 1. Résumé des données d'essais sur le terrain et des données de transformation utilisées pour fixer les limites maximales de résidus (LMR)

Denrée	Méthode d'application/ dose d'application totale (g é.a./ha)	Délai d'attente avant récolte (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental moyen	LMR fixée actuellement	LMR recommandée
			Min	Max			
Asperges	Pré-émergence, vaporisation sur la surface du sol/ 267-280 (représentatif des bonnes pratiques agricoles [BPA] menées aux É.-U.)	8-26	< 0,01	< 0,01	Aucune étude sur la transformation alimentaire n'est requise	Aucune	0,01
Bleuet (culture représentative du sous-groupe de cultures des petits fruits, sous-groupe de cultures 13-07B)	Vaporisation dirigée préfloraison/ 102-110	32-88	< 0,01	< 0,01	Aucune étude sur la transformation alimentaire n'est requise	Une LMR de 0,01 ppm a été proposée	-
	Vaporisation dirigée préfloraison/ 209-216 (représentatif des BPA menées aux É.-U.)	32-88	< 0,01	< 0,01			
Lin, graine	À la plantation, à la surface du sol/ 105-106	89-170	< 0,01	< 0,01	Les résidus de mésotrione étaient inférieurs à la limite de dosage (moins de 0,01 ppm) dans les graines et la semoule de lin traitées après émergence à des doses exagérées.	Aucune	0,01
	À la plantation, à la surface du sol/ 208-211 (représentatif des BPA menées aux É.-U.)	89-170	< 0,01	< 0,01			
	Après émergence, sur le feuillage/105-107	46-130	< 0,01	< 0,01			

			Résidus (ppm)				
Grain de sorgho, grain	À la plantation, à la surface du sol/ 224 (représentatif des BPA menées aux É.-U.)	s. o.	< 0,01	< 0,01	Les résidus de mésotrione étaient inférieurs à la limite de dosage (moins de 0,01 ppm) dans les grains de sorgho et la fraction des grains aspirés traités après émergence.	Aucune	0,01
	À la plantation, présemis incorporé/ 224	s. o.	< 0,01	< 0,01			
	Après émergence, sur le feuillage/ 224	69-111	< 0,01	< 0,01			
Avoine, grain	À la plantation, à la surface du sol/ 208-216 (représentatif des BPA menées aux É.-U.)	s. o.	< 0,01	< 0,01	Les denrées transformées (déglumés, gruau, flocons d'avoine, son et farine) n'ont pas été analysées puisque les résidus de mésotrione étaient inférieurs à la limite de dosage (moins de 0,01 ppm) dans les grains traités après émergence à des doses exagérées.	Aucune	0,01
	Après émergence, sur le feuillage/ 103-108 (représentatif des BPA menées aux É.-U.)	49-54	< 0,01	< 0,01			
Millet, grain	À la plantation, à la surface du sol/ 104-110	84-132	< 0,01	< 0,01	Aucune étude sur la transformation alimentaire n'est requise	Aucune	0,01
	À la plantation, à la surface du sol/ 209-218 (représentatif des BPA menées aux É.-U.)	84-132	< 0,01	< 0,01			

			Résidus (ppm)				
			< 0,01	< 0,01			
	Après émergence, sur le feuillage/ 104-109	61-113	< 0,01	< 0,01			
Pétiole et tige de rhubarbe	Pré-émergence, vaporisation sur la surface du sol/ 202-217 (représentatif des BPA menées aux É.-U.)	42	< 0,01	< 0,01	Aucune étude sur la transformation alimentaire n'est requise	Aucune	0,01
	Pré-émergence, vaporisation sur la surface du sol/ 337-351	42	< 0,01	< 0,01			
Canne à sucre	À la plantation, sur la surface du sol et après émergence, sur le feuillage 356-403	114	< 0,01	< 0,01	Les denrées transformées (sucre raffiné et mélasses) n'ont pas été analysées puisque les résidus de méso-trione étaient inférieurs à la limite de dosage (moins de 0,01 ppm) dans la canne à sucre traitée après émergence à des doses exagérées.	Aucune	0,01
	À la plantation, sur la surface du sol et après émergence, direct/ 364-390 (représentatif des BPA menées aux É.-U.)	100	< 0,01	< 0,01			
	Après émergence, sur le feuillage et après émergence, direct/ 206-226	100	< 0,01	< 0,01			

		Résidus (ppm)				
Après émergence, sur le feuillage et après émergence, direct/ 659	100	< 0,01	< 0,01			
Après émergence, sur le feuillage et après émergence, direct/ 1 040-1 100	100	< 0,01	< 0,01			

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande puisque la mésotrione est déjà homologuée au Canada.

Évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation environnementale ni évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

Après examen de toutes les données disponibles, des LMR de 0,01 ppm pour les asperges, les graines de lin, le millet perlé, le millet commun, l'avoine, le maïs à éclater, la rhubarbe, le sorgho et la canne à sucre sont recommandées pour les résidus de mésotrione. Les résidus de mésotrione à des teneurs ne dépassant pas les LMR établies ne présenteront pas de risque inacceptable pour aucun des sous-groupes de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Références

- 1767399 2006, Mesotrione - Magnitude of the Residues in or on Rhubarb, DACO: 7.4.1, 7.4.2
- 1767403 2005, Mesotrione - Magnitude of the Residues in or on Millet, DACO: 7.4.1, 7.4.2
- 1767405 2005, Mesotrione - Magnitude of the Residues in or on Berry, Group 13, DACO: 7.4.1, 7.4.2
- 1767407 2005, Mesotrione - Magnitude of the Residues in or on Oats, Including Processed Commodities, DACO: 7.4.1, 7.4.2
- 1767409 2005, Mesotrione - Magnitude of the Residues in or on Flax and Processed Commodities, DACO: 7.4.1, 7.4.2
- 1767412 2006, Mesotrione - Magnitude of the Residues in or on Asparagus, DACO: 7.4.1, 7.4.2
- 1767414 2006, Mesotrione - Magnitude of the Residues in or on Sorghum, DACO: 7.4.1, 7.4.2
- 1767416 2006, Mesotrione - Magnitude of the Residues in or on Sugarcane, DACO: 7.4.1, 7.4.2
- 1864320 2010, Rationale for Plant Metabolism of Mesotrione and Definition of Residue- Mesotrione Technical Herbicide, DACO: 6.3
- 1864321 2003, [Cyclohexane-2-14C] Mesotrione: Nature of the Residue in Peanuts – Mesotrione Technical Herbicide, DACO: 6.3
- 1864322 2003, [Phenyl-U-14C] Mesotrione: Nature of the Residue in Peanuts - Mesotrione Technical Herbicide, DACO: 6.3
- 1890323 2006, Stability of Mesotrione Residues in Blueberry, Asparagus, Sugarcane and Okra Under Freezer Storage Conditions, DACO: 7.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.